



CONFERENCE DE CONSENSUS

SUR LA PREVENTION DE LA RECIDIVE

Que sait-on des facteurs qui préconisent la récidive ?

Lila Kazemian

Département de sociologie, John Jay College of Criminal Justice, City University of New York

Introduction: état des lieux sur la récidive des sortants de prison

Les questions relatives à la prévention de la récidive se font plus pressantes que jamais en raison de l'augmentation saisissante de la population carcérale au cours des dernières décennies (Travis et Petersilia, 2001). Ce phénomène d'« incarcération massive », qui est plus marqué aux États-Unis mais néanmoins d'envergure internationale, a eu des implications néfastes sur les actions de prévention de la récidive après la sortie de prison dans la mesure où « les deux-tiers [des ex-détenus] ont été arrêtés à nouveau et près d'un quart, réincarcéré, dans les trois ans suivant leur sortie de prison » (Travis, 2005). Étant donné l'augmentation importante des taux d'incarcération et des taux de récidive chez les sortants de prison, il y a urgence à faciliter la transition entre la prison et l'extérieur. En France, les taux de détention ont augmenté au cours de la dernière décennie, passant de 75,6 détenus pour 100.000 habitants en 2001 à 94,9 en 2005, et finalement à 102,9 détenus pour 100 000 habitants en 2009 (Ministère de la Justice, 2009).

Aux États-Unis, bien que les taux de récidive des détenus libérés soient restés stables ces 20 dernières années (Langan et Levin, 2002), ils sont entre 30 et 45 fois supérieurs à ceux de la population prise dans son ensemble (Rosenfeld, Wallman et Fornango, 2005). Une étude de Rosenfeld *et al* (2005; voir aussi Travis, 2005) a estimé que les détenus libérés représenteraient sur une période de trois années consécutives jusqu'à 20% des adultes arrêtés pour délit grave chaque année. Ces chiffres risquent de sous-estimer la part des ex-détenus dans le total des arrestations parce qu'ils ne comprennent pas les personnes sorties de prison depuis plus de 3 ans.

En pratique, c'est pendant les trois premiers mois suivant leur élargissement que les ex-détenus risquent le plus de récidiver : près d'un tiers (30%) sont arrêtés dans les six mois et 44% dans l'année (Langan et Levin, 2002). Le *New York State Department of Correctional Services* (Direction des services pénitentiaires de l'Etat de New-York) rapporte qu'en 2002, à partir d'un regard rétrospectif de 3 ans, 47% (n=4.629) de toutes les réincarcérations se sont

produits dans les 12 premiers mois suivant la sortie de prison, 35% entre 13 et 24 mois (n=3.516), et 18% (n=1.769) entre 25 et 36 mois (Kellam, non daté, p. 42). Cela signifie que 82% de tous ceux qui avaient été incarcérés l'ont été à nouveau dans les deux ans suivant leur remise en liberté; ce chiffre est presque identique à celui de la période 1985-2002 (80%) (Kellam, non daté). Tous ces chiffres mettent en évidence le besoin d'accompagnement et de suivi intensifs pour minimiser les taux de récidive, surtout dans les 2 ans après l'élargissement.

Les obstacles auxquels les anciens détenus se heurtent après leur remise en liberté sont multiples : des tensions au niveau des relations familiales (Laub et Sampson, 2001; Travis, 2005; Travis et Petersilia, 2001), l'accumulation de dettes (Richards et Jones, 2004), des problèmes de logement (Burnett, 2004; Ritchie, 2001), le manque de compétences professionnelles monnayables (Richards et Jones, 2004; Ritchie, 2001), les lois et les politiques restreignant l'embauche des anciens détenus (Richards et Jones, 2004), un accès limité aux ressources éducatives et à la formation (Richards et Jones, 2004), le chômage (Burnett, 2004; Richards et Jones, 2004; Travis et Petersilia, 2001), les problèmes de santé physique et mentale (Lurigio, 2001; Ritchie, 2001; Travis et Petersilia, 2001), et les problèmes de dépendance aux substances psychotropes (Burnett, 2004; Richards et Jones, 2004; Ritchie, 2001; Travis et Petersilia, 2001). Richards et Jones (2004, p. 204) ont souligné qu'« à leur libération, et selon la durée de leur peine, les anciens détenus n'ont parfois que peu de souvenirs des règles et des ressources sociales... ». Laub et Sampson (2001, p. 58) ont affirmé qu'« ... il est essentiel de donner aux ex-détenus la possibilité de renouer avec des institutions telles que la famille, l'école et l'emploi après une longue période d'incarcération comme, d'ailleurs, après tout contact avec le système pénal ».

Facteurs prédicteurs de la récidive

Il y a deux catégories générales de facteurs de risque liés au comportement délinquant. Les facteurs dynamiques, qu'Andrews et Bonta (2006) qualifient de « besoins criminogènes », sont malléables et peuvent, en principe, être modifiés (par exemple, les caractéristiques cognitives, les valeurs, les comportements, etc.). À l'inverse, les facteurs statiques ne peuvent pas être modifiés; ils incluent des variables tels que l'âge, les antécédents criminels, et les facteurs de risque durant l'enfance. La méta-analyse de Gendreau, Little et Goggin (1996) suggère qu'il est important de tenir compte de ces deux catégories de facteurs dans l'étude de la récidive. Gendreau *et al* (1996) rapportent que les deux prédicteurs les plus saillants de la récidive sont les antécédents criminels et les besoins criminogènes. L'influence respective de ces facteurs sera discutée ci-dessous.

Facteurs dynamiques

Facteurs cognitifs, caractéristiques de la personnalité et troubles de santé mentale

De nombreux facteurs cognitifs ont été liés au risque de récidive, et ils sont trop nombreux pour être énumérés dans ce court texte. Ils incluent (mais ne sont pas limités à) la capacité de résolution de problèmes, le manque d'empathie, le contrôle des émotions, l'égoцентриté, l'attribution du blâme aux sources externes et la faible maîtrise de soi (voir Ross, 1995, pour une explication plus détaillée de ces facteurs). La recherche en psychologie a également identifié certains traits de la personnalité qui ont été liés aux comportements antisociaux et délinquants, notamment l'extraversion, l'ouverture, l'amabilité, le contrôle et la stabilité émotionnelle (voir Miranda *et al* 2009, pour les définitions détaillées de ces

dimensions). De plus, différentes études ont traité de la forte prévalence de troubles mentaux chez les personnes judiciarisées par rapport à la population générale (Lurigio, 2001; Teplin *et al*, 2007; Travis *et al*, 2001). Malheureusement, ces troubles restent souvent sans traitement (Teplin *et al*, 2005). Les troubles de santé mentale sont également associés, selon certains chercheurs, à des risques accrus de récidive (voir Mears, 2001).

Après la sortie de prison, certains ex-détenus remettent en question et regrettent leurs comportements délictueux, et endossent une attitude positive quant à leur capacité à mener une vie respectueuse des lois (Giordano *et al*, 2002; LeBel *et al*, 2008; Maruna, 2001; Shover, 1996). Le fait de développer une perception positive de soi-même et une identité prosociale favorise le désistement (Maruna, 2001) et réduit le risque de récidive. À l'inverse, le sentiment d'être stigmatisé préconise la récidive. Maruna (2001) a en effet constaté que les récidivistes (c'est-à-dire les anciens détenus toujours impliqués dans la délinquance) se croient « condamnés à la déviance » et ont peu d'espoir de s'en sortir. Bref, il ne faut pas négliger l'importance des attitudes et cognitions avant et après la sortie de prison.

Consommation de substances psychotropes

La consommation de substances psychotropes est un facteur majeur qui est associé à un risque accru de récidive (Belenko, 2006; Travis *et al*, 2001). La consommation de drogue et d'alcool favorise l'impulsivité et met en cause la capacité des délinquants à prendre des décisions rationnelles. La consommation avant le passage à l'acte peut minimiser la nervosité et l'inhibition (Cromwell, Olson et Wester Avary, 1991) et favoriser le recours à la violence (Indermaur, 1995 ; Raskin White, Tice, Loeber et Stouthamer-Loeber, 2002). Plusieurs études ont établi le lien entre la consommation de substances psychotropes et les comportements violents (Indermaur, 1995; Wolfgang, 1958) ainsi que la délinquance en général (Cromwell *et al*, 1991 ; Horney, Osgood et Marshall, 1995).

Giordano *et al* (2002) expliquent que la consommation de drogue et d'alcool limite l'accès aux événements de la vie à caractère pro-social, obscurcit le jugement et entrave les capacités cognitives; en bref, ces substances impactent le niveau général de rationalité de l'individu. La consommation de psychotropes était si répandue dans l'échantillon de Maruna (2001, p. 64) qu'il a conclu que « l'étude de la sortie de la délinquance, par conséquent, consiste presque nécessairement en une étude de l'abstention de ces deux types de comportements ». Laub et Sampson (2003) ont également constaté que la consommation de psychotropes, et particulièrement d'alcool, jouait un rôle important dans la récidive, « ... en partie en raison des conséquences néfastes et des difficultés sociales qu'il entraîne dans les domaines professionnel, familial et militaire ». L'abus d'alcool peut également susciter un sentiment d'impuissance et de perte de maîtrise sur les événements et sur sa propre vie en général (Shover, 1996). Il est clair que la consommation de psychotropes influence également certains facteurs qui protègent contre la récidive, tels que l'emploi et la participation à des dispositifs de prise en charge après la remise en liberté (Belenko, 2006). Malgré toutes ces considérations, peu d'ex-détenus continuent à bénéficier après leur libération d'un traitement d'abus de psychotropes adapté (Winterfield et Castro, 2005). Une prise en charge de la toxicomanie après la sortie de prison permettrait de réduire les risques de récidive (Belenko, 2006; Travis *et al*, 2001).

Facteurs familiaux

L'un des plus grands défis pour les ex-détenus est de parvenir à renouer les liens avec les membres de leur famille, en particulier après de longues peines (Hairston, 2003; Richie, 2001). Il a été avancé que les anciens détenus qui ont entretenu des contacts avec leur famille pendant leur incarcération ont plus de chances de tisser à nouveau des liens avec elle après la sortie de prison (La Vigne, Visser et Castro, 2004). Étant donné l'importance des liens familiaux dans la prévention de la récidive, les effets perturbateurs de l'incarcération sur les rapports avec la famille ne devraient pas être minimisés (Travis, Solomon et Waul, 2001). On a constaté, à cet égard, que les détenus qui rentrent chez eux et qui font état de relations familiales plutôt positives risquent moins de récidiver (Hairston, 2003; La Vigne *et al*, 2004 ; Sullivan, Mino, Nelson et Pope, 2002; Visser et Courtney, 2007). Plusieurs études indiquent aussi que les actions d'accompagnement visant à renforcer le réseau familial des détenus récemment libérés sont positives pour le détenu (s'illustrant dans un taux plus bas de récidive et de consommation de substances psychotropes) comme pour chacun des membres de sa famille (voir Sullivan *et al*, 2002). Après leur libération, la majorité des ex-détenus a ressenti que l'appui de leur famille a largement contribué à leur éviter de retourner en prison (La Vigne *et al*, 2004). Visser et Courtney (2007) rapportent que le soutien de la famille a été cité comme étant le facteur le plus important qui a empêché les anciens détenus de récidiver durant la première année après leur sortie de prison. Bref, l'absence de liens familiaux solides après la remise en liberté peut préconiser la récidive, puisque l'individu se retrouve sans système de support social lors d'une période de transition difficile.

Obstacles liés au travail

Le risque de récidive est inversement relié à la capacité à trouver un emploi stable après la remise en liberté. Solomon *et al* (2004) affirment que la récidive est moins probable parmi les ex-détenus qui parviennent à trouver un travail licite dans les trois à six mois après leur élargissement. Le fait de trouver et de conserver un emploi après la sortie de prison réduit le risque de récidive (La Vigne *et al*, 2004 ; La Vigne, Brooks et Shollenberger, 2007; Rossman et Roman, 2003; Visser et Courtney, 2007). Cependant, il est plus difficile aux anciens détenus de réussir sur le marché du travail. Les antécédents d'incarcération constituent un obstacle considérable aux tentatives d'intégrer le marché du travail licite, ce qui influence la probabilité de récidive (Weiman, 2007). De plus, il est possible que les anciens détenus aient eu peu d'occasions de développer des compétences monnayables sur le marché du travail et que les offres d'emploi soient rares (Weiman, 2007). En raison du temps passé hors de la vie active en communauté et de la stigmatisation due à leur condamnation, ils ont souvent de la difficulté à trouver et garder un emploi satisfaisant (Western, Kling et Weiman, 2001). On a également avancé qu'obtenir un emploi stable peut aider à surmonter d'autres obstacles au retour en milieu libre, tels que les rapports familiaux difficiles, les problèmes financiers et le logement inadapté (Weiman, 2007 ; Travis, 2005).

La qualité du travail importe également. Les anciens détenus ont besoin de gagner un salaire convenable en échange d'un travail qui leur permet d'exercer leur intelligence, leur créativité et une certaine autonomie (Shover, 1996). Un emploi convenable peut être source de contacts de nature non-délictuelle et également renforcer les buts et valeurs « légitimes » qui favorisent l'adoption d'un mode de vie respectueux des lois. Travis (2005) souligne le manque de formation en milieu carcéral pour préparer les détenus à travailler après la remise en liberté. Les dispositifs d'éducation et de formation en milieu carcéral et en milieu ouvert

peuvent augmenter la probabilité de trouver un emploi stable assorti d'un salaire plus élevé et par le fait même, réduire les risques de récidive.

Obstacles liés au lieu de vie

Le lieu dans lequel les ex-détenus retournent vivre a un impact significatif sur le risque de récidive. Ceux qui retournent dans des quartiers plus défavorisés (d'un point de vue socio-économique) ont un taux de récidive supérieur (Kubrin et Stewart, 2006), même lorsque l'on tient compte des différences individuelles. En fait, l'étude de Clear, Rose et Ryder (2001 ; voir aussi Clear 2007) a démontré que le fait de retirer de nombreux ex-détenus d'un lieu et les y renvoyer – phénomène appelé « mobilité coercitive » – déstabilisent encore plus ces environnements et favorisent la délinquance et la récidive plutôt que de la freiner. Ces résultats ont amené Kubrin et Stewart (2006, p. 189) à affirmer qu'« en négligeant le contexte local, il est probable que l'on condamne les anciens détenus à l'échec. » Plusieurs chercheurs soutiennent qu'outre les dispositifs de réadaptation sociale à l'intention des auteurs d'infraction, les actions doivent comporter des stratégies de transformation des quartiers (Clear, 2007; *National Research Council*, 2007). Des initiatives récentes, telles que le modèle d'engagement citoyen de la justice réparatrice (*civic engagement model of restorative justice*), visent à la fois le changement au sein du quartier et au niveau de l'individu (Bazemore et Stinchcomb, 2004).

Facteurs statiques

Incarcération

Les recherches empiriques ayant exploré l'impact de la prison sur la récidive ont généralement conclu que l'incarcération n'exerce soit aucun effet ou des effets néfastes sur les risques de récidive après la remise en liberté (Nagin, Cullen et Jonson, 2009; voir également Villettaz, Killias et Zoder, 2006). Gendreau, Goggin et Cullen (1999) rapportent les résultats d'une méta-analyse, qui consiste en une synthèse statistique des résultats de recherche sur un thème donné. Leur analyse inclut 50 études (336,052 individus incarcérés) ayant exploré le lien entre la prison (comparé aux peines alternatives) et la récidive, ainsi que l'impact de la durée des peines sur la récidive. Les auteurs concluent que la prison (et les longues peines d'incarcération) est associée à des taux de récidive plus élevés.

Gendreau *et al* (1999, p. 7) avancent que les « prisons ne devraient pas être utilisées dans le but de réduire le comportement criminel ». Selon les auteurs, la prison peut favoriser la récidive en nuisant « au bien-être psychologique et émotif des détenus » (p. 7). Si on condamne un comportement indésirable, il faut accorder à l'individu l'occasion d'apprendre un comportement alternatif. Gendreau *et al* (1999) affirment que la prison n'est pas un environnement idéal pour l'apprentissage de comportements pro-sociaux. De plus, plusieurs chercheurs ont souligné les effets néfastes de la prison sur les liens sociaux, tels que les relations avec la famille, le travail, l'école et la communauté (voir Burnett, 2004; Sampson et Laub, 1997; Travis, 2005; Travis et Petersilia, 2001).

Gendreau *et al* (1999) soutiennent qu'en plus des effets nuisibles sur la récidive, le recours excessif à l'incarcération engendre également des coûts énormes pour l'état. Même une hausse très modeste des taux de récidive peut engendrer des coûts importants (Gendreau *et al* 1996). Gendreau *et al* (1999) avancent que l'objectif premier de la prison devrait être la

neutralisation des auteurs d'infraction pour une période de temps raisonnable, particulièrement ceux qui s'engagent dans la délinquance de façon continue, ainsi que la rétribution. Finalement, Gendreau *et al* (1999) soulignent qu'il est important pour l'administration pénitentiaire et la direction des prisons d'implanter des évaluations exhaustives des attitudes, valeurs et comportements des détenus lors de la détention afin d'identifier les individus qui sont le plus défavorablement affectés par la prison.

Une évaluation des taux de récidive après la remise en liberté constitue une mesure objective de l'effet dissuasif de la prison sur le comportement délinquant futur. Toutefois, sans une approximation des taux de récidive s'il n'y avait pas eu recours à l'incarcération, il devient difficile de réellement comprendre l'effet de la prison sur la récidive. Autrement dit, on doit être en mesure de comparer les taux de récidive après l'incarcération aux taux de récidive qui auraient été observés si les individus concernés n'avaient pas été incarcérés. Les recherches à devis expérimental comblent quelque peu cette lacune (voir Villettaz *et al*, 2006). Bien que la répartition aléatoire des individus à la prison ou aux peines alternatives pose des problèmes d'éthique, certaines stratégies statistiques (notamment les scores de propension) ont été développées pour aborder ce problème.

Caractéristiques des carrières criminelles: les antécédents criminels

La forte relation entre la précocité de la délinquance et l'ampleur des carrières criminelles a été démontrée dans plusieurs recherches (pour une recension des recherches sur les carrières criminelles, voir Piquero, Farrington et Blumstein, 2003). Plus la carrière criminelle est entamée à un jeune âge, plus les carrières criminelles risquent d'être longues et la probabilité de récidive d'être élevée. Une panoplie d'études ont également démontré que l'agir délinquant passé est fortement corrélé avec le comportement délinquant futur (voir Piquero *et al*, 2003). Ces recherches ont conclu que le risque de récidive augmente avec le nombre d'antécédents criminels.

Le recours aux modèles prédictifs et actuariels pour orienter les décisions pénales a suscité un débat controversé en criminologie au cours des dernières décennies. Bien qu'il ait été établi qu'il y a un certain niveau de continuité dans les carrières criminelles et que les antécédents criminels sont des prédicteurs importants de la récidive, il y a consensus parmi un nombre croissant de chercheurs que les carrières criminelles sont caractérisées à la fois par de la stabilité et du changement (Ezell et Cohen, 2005; Horney et al, 1995; Sampson et Laub, 1993). Autrement dit, même si certains facteurs de risque prédisposent certains individus plus que d'autres à la récidive, les événements de vie et les changements cognitifs peuvent potentiellement atténuer l'impact des facteurs de risque statiques et faire dévier les trajectoires de carrières criminelles.

Certaines difficultés surgissent lorsque l'on tente d'établir le lien entre les antécédents criminels et la récidive. D'abord, le pouvoir prédictif des antécédents criminels s'atténue avec le temps (Kazemian et Farrington, 2006; Sampson et Laub, 2003). Dans un suivi longitudinal exceptionnellement long (jusqu'à l'âge de 70 ans) d'un échantillon d'hommes Bostoniens, Sampson et Laub (2003, p. 584) avancent que « les délinquants persistants sont difficiles, sinon impossibles, à identifier prospectivement sur la base d'une multitude de facteurs de risque à l'enfance et à l'adolescence ». Kazemian et Farrington (2006) ont également souligné les difficultés à effectuer des prédictions à long terme sur la base de caractéristiques des carrières criminelles (pour une discussion des limites de l'approche prédictive, voir Auerhahn, 2006).

Il importe de préciser deux distinctions dans l'analyse de la récidive. D'une part, on peut s'interroger sur les différences interindividuelles. Cette perspective s'intéresse aux caractéristiques qui distinguent ceux qui présentent un risque accru de récidive contre ceux qui présentent une probabilité de récidive plutôt limitée. Cette approche est particulièrement utile lorsque les ressources sont limitées (par exemple, le nombre de places en établissement pénitentiaire ou dans un programme de prévention de la récidive) et qu'il faut déterminer quels individus sont plus susceptibles de récidiver. D'une autre part, l'analyse des différences intra-individuelles vise à prédire la probabilité de récidive d'un individu à un point donné de sa carrière criminelle, compte tenu de ses caractéristiques sociales et individuelles; le point de comparaison est désormais l'individu même, et non d'autres individus. Plusieurs études ont démontré qu'il est possible de prédire avec justesse les risques de récidive entre différents individus sur la base des indicateurs statiques et dynamiques présentés dans les sections précédentes: le risque de récidive est plus élevé parmi les individus qui présentent des facteurs de risque sociaux et individuels que ceux qui n'en présentent pas ou peu (voir, par exemple, Farrington et Welsh, 2003).¹ Les difficultés à prédire la récidive concernent surtout les variations intra-individuelles, qui sont davantage influencées par les changements continus au niveau des situations de vie des individus. Les analyses de Kazemian, Farrington et Le Blanc (2009) ont démontré qu'il est plus facile de prédire les différences interindividuelles de l'agir délinquant que les variations intra-individuelles. Bref, les réserves quant au recours à la prédiction en criminologie et les limites de cette approche s'adressent particulièrement à l'étude des changements intra-individuels, qui sont plus difficiles à prédire avec exactitude.

D'autre part, bien que le prédicteur le plus saillant de l'agir délinquant est le comportement délinquant passé, il est important de considérer d'autres facteurs dans cette relation entre l'agir passé et actuel. Par exemple, Bushway et Piehl (2007) avancent que le nombre d'antécédents criminels est un indicateur imparfait du risque de récidive, et qu'il est important de tenir compte de l'âge des acteurs. Deux individus avec le même nombre d'antécédents criminels, mais d'âges différents, ne présentent pas forcément le même risque de récidive. À titre d'exemple, un individu de 22 ans avec 5 antécédents criminels n'est pas l'équivalent d'un individu de 35 ans avec le même nombre d'antécédents. Le premier a commis le même nombre de délits que le deuxième, mais sur un intervalle de temps beaucoup plus restreint; il est donc caractérisé par un taux d'activité criminelle plus élevé et présente un risque accru de récidive.

Ce résumé des prédicteurs de la récidive nous rappellent de l'importance de tenir compte des facteurs internes (facteurs psychologiques) aussi bien qu'externes (facteurs sociaux) afin de mieux comprendre les risques de récidive posés par les individus. De plus, bien que les facteurs statiques soient associés avec la probabilité de récidive, les événements de vie et les changements cognitifs peuvent réduire l'impact de ces facteurs de risque. En somme, même avec un passé difficile et des antécédents plutôt lourds, la récidive n'est jamais inévitable.

Considérations appliquées des connaissances sur la récidive

Une des dimensions explorées dans les recherches sur les carrières criminelles relève des estimés de carrières résiduelles, qui visent à déterminer le nombre d'années et de délits qui

¹ Il importe de préciser que les facteurs prédicteurs de la récidive doivent être interprétés avec prudence; une relation corrélacionnelle n'implique pas forcément une relation causale.

restent jusqu'à la fin des carrières criminelles. On sait que le déclin de l'activité criminelle ne se produit pas au même rythme pour tous les individus qui s'engagent dans les comportements délinquants. Kazemian et Farrington (2006) ont constaté que plus le laps de temps depuis le dernier acte délictueux augmente, plus le nombre résiduel d'années d'activité criminelle active et le risque de récidive diminuent. À ce propos, la durée et l'intensité restantes des carrières délinquantes sont susceptibles d'être réduites parmi les individus capables de résister à la tentation de commettre un délit immédiatement après leur remise en liberté. Ces estimés sont importants d'une perspective appliquée: on s'interroge à savoir combien d'années sans activité délictueuse sont nécessaires pour affirmer que l'individu judiciaire devient désormais comparable aux individus non-judicialisés quant au risque de s'engager dans des comportements délinquants.

Les employeurs potentiels sont parfois réticents à embaucher des individus qui ont des antécédents criminels, dû à la perception de la dangerosité de ces individus et aux dommages potentiels (de nature physique, financière ou atteinte à la réputation) que ces individus peuvent engendrer à l'embauteur. Les antécédents criminels sont souvent perçus par les employeurs comme un indicateur du caractère moral de l'individu, qui indique si l'individu est honnête et digne de confiance. Certains chercheurs ont tenté de déterminer l'intervalle de temps suite auquel les individus avec des antécédents criminels présentent un risque de récidive relativement faible. Dans une étude récente, Blumstein et Nakamura (2009) ont estimé le temps requis pour que le risque d'arrestation (soit le risque de récidive) des individus avec des antécédents criminels devienne comparable à celui de la population générale du même âge, concept qu'ils qualifient de « rédemption ». L'essentiel n'est pas d'atteindre un risque de récidive de zéro, qui est très peu probable, mais plutôt un risque de récidive qui est comparable à celui de la population générale, non-judicialisée et du même âge. Blumstein et Nakamura (2009) rapportent des intervalles de rédemption différentes pour chaque catégorie d'infraction (par exemple, pour le vol à main armée, 9 ans pour ceux âgés de 16 ans, 8 ans pour ceux âgés de 18 ans et 4 ans pour ceux âgés de 20 ans).

Utilisant des données hollandaises, Bushway *et al* (2011) avancent que la période de rédemption dépend de l'âge des individus et du nombre d'antécédents criminels. Cet intervalle de temps est considérablement plus court parmi les individus plus âgés et ceux qui ont un nombre plutôt limité d'antécédents criminels. Les auteurs estiment qu'après une période d'environ 10 ans, les individus condamnés pour la première fois entre les âges de 12 et 26 ans (et donc sans antécédent criminel) présentent le même risque que les individus non-condamnés. Les individus plus âgés et sans antécédents criminels présentent un risque comparable aux individus non-condamnés après une période de 2 à 6 ans. Toutefois, selon les auteurs, les individus qui ont des dossiers criminels très lourds (plus de 4 antécédents criminels) ne présenteraient jamais un risque comparable aux individus non-condamnés, ou les rejoignent uniquement après une période de plus de 20 ans. Avec des données de Philadelphie, Kurlychek *et al* (2006) estime cet intervalle à environ 7 ans.

Les chiffres exacts sont moins importants pour le contexte français, puisqu'il faudrait répliquer ces analyses avec des données françaises. Toutefois, il importe de souligner qu'il est possible d'estimer l'intervalle de temps suite auquel les individus judiciaires présentent un risque de récidive qui est comparable à celui de la population non-judicialisée, afin d'éviter les peines d'incarcération excessivement longues et la privation des autres droits et libertés pour les individus qui présentent des risques de récidive relativement faibles. Il n'est pas conseillé de développer ces directives selon un intervalle précis qui s'appliquerait à tous les

individus, puisque ce chiffre doit tenir compte de l'âge et du nombre d'antécédents criminels des individus.

Actions efficaces pour réduire la récidive

Il y a consensus en matière de réadaptation sociale des délinquants sur le fait que les dispositifs cognitivo-comportementaux, les communautés thérapeutiques en milieu carcéral et les autres stratégies comportementales sont les plus efficaces pour réduire le taux de récidive et la consommation de substances psychotropes (Andrews et Bonta, 2006; Aos *et al*, 2006; Lipsey et Cullen, 2007). Les données tirées de la recherche soulignent l'efficacité des démarches de suivi intensif axées sur le traitement, la formation professionnelle et l'enseignement général, en milieu carcéral, et du traitement de la dépendance aux psychotropes en milieu ouvert ou libre. A titre d'exemple, une analyse de 10 évaluations de dispositifs de suivi intensif axés sur le traitement a démontré une réduction statistiquement significative de 21,9% du taux de récidive par rapport aux prises en charge classiques (Aos *et al*, 2006). Aos *et al* (2006) rapportent également une diminution de la récidive grâce à des dispositifs de prise en charge cognitivo-comportementaux généraux et spécifiques pour adultes (8,2% de réduction pour 25 évaluations) ainsi que des communautés thérapeutiques en milieu carcéral suivies d'une prise en charge en milieu ouvert ou libre (6,9% de réduction pour 6 évaluations).

Un modèle en particulier qui s'est répandu est celui de la communauté thérapeutique (pour une description détaillée, voir De Leon, 2000). Reposant sur le modèle du conseil par un guide (*mentoring*), cette démarche encourage le développement de communautés thérapeutiques en milieu carcéral et en milieu ouvert. Par des réunions d'entraide (souvent animées par d'anciens détenus), ces communautés ont pour but de promouvoir le développement de l'individu en créant des environnements positifs qui l'incitent à transformer sa vie. La philosophie qui sous-tend ce modèle se fonde essentiellement sur les théories du "changement comportemental" et se centre sur le développement d'une identité pro-sociale, la confiance en soi, le respect d'autrui, la reconstruction des liens sociaux, la responsabilité de ses actes et de ses décisions et les compétences dans la résolution de problèmes. Les communautés thérapeutiques visent à améliorer la vie des anciens détenus, de promouvoir une véritable réinsertion sociale et de minimiser les risques de récidive.

Une autre théorie de la prévention de la récidive appréciée est celle des « principes de traitement efficace » (Andrews et Bonta, 2006). Cette théorie met l'accent sur trois principes relatifs au risque, aux besoins et à la réceptivité. Le principe du risque stipule qu'il faut adapter le niveau de service au risque de récidive posé par l'individu. Le principe des besoins pose qu'il faut évaluer les besoins criminogènes et les cibler dans les interventions. Ces besoins dynamiques incluent les attitudes, valeurs et croyances antisociales; les pairs et fréquentations antisociaux; l'abus de substances psychotropes; les lacunes scolaires et professionnelles; et les lacunes en matière de compétences de la vie quotidienne (Andrews et Bonta, 2006). Enfin, le principe de réceptivité énonce qu'il faut maximiser les acquis de l'intervention cognitivo-comportementale en l'adaptant aux habiletés, capacités et motivations de l'individu. Il a été avancé que les traitements reposant sur ces principes génèrent une diminution considérable de la récidive (Andrews et Bonta, 2006; Cullen et Gendreau, 2000).

Un nombre croissant d'études donnent également un aperçu de ce qui ne fonctionne pas en matière de prise en charge des délinquants (voir, par exemple, Cullen et Gendreau, 2000;

MacKenzie, 2006). En particulier, les dispositifs reposant sur la menace et la crainte, tel que le suivi post-sentenciel intensif des sortants de prison sous conditions axé sur une surveillance coercitive, la surveillance électronique, les camps de style militaire et le redressement par la peur ne diminueraient pas les taux de récidive (Cullen et Gendreau, 2000; MacKenzie, 2006).

Conclusion

Ce texte a présenté, de manière succincte, les principaux facteurs qui préconisent la récidive. Bien que les questions rattachées à la récidive soient importantes, il importe de souligner que l'abandon de la délinquance est un processus graduel et rarement un changement de comportement soudain (Kazemian, 2007; Laub et Sampson, 2001; Maruna, 2001). Une meilleure compréhension des changements progressifs menant à un « retour effectif » est donc cruciale. A cet égard, il semble extrêmement pertinent de procéder à un large éventail de mesures qui compte la récidive, mais sans y être limité. Ces autres mesures incluent, entre autres, l'amélioration des compétences de résolution des problèmes; la réalisation d'objectifs éducatifs; la participation à un dispositif d'éducation ou de formation professionnelle ou d'une embauche; la qualité des interactions avec la famille, les pairs et les collègues de travail; les changements d'attitude et de comportement; l'arrêt ou la réduction de consommation de psychotropes; et l'absence de démêlés avec le système judiciaire.

De même, en accord avec l'idée que l'abandon de la délinquance est peu susceptible de survenir soudainement, il importe d'investir dans des actions de retour à la vie en société avant même la sortie de prison. Il est important pour les dirigeants des établissements pénitentiaires de mettre en œuvre des actions de préparation à la remise en liberté et des dispositifs de transition afin de préparer les détenus à rentrer chez eux et de leur donner accès à des ressources situées dans le quartier où ils vivront. Les dispositifs de préparation à la sortie de prison traitent souvent de questions telles que les compétences de la vie courante (par exemple, l'éducation des enfants, la gestion du budget, la résolution des problèmes, la gestion du stress, la non-consommation de psychotropes), les compétences professionnelles, l'obtention d'un logement adapté, la recension des ressources existant à l'extérieur, et la réunification des familles. Il est également important de collecter des informations sur l'expérience carcérale et l'adaptation individuelle et sociale des individus détenus *avant la sortie de prison*, afin d'identifier les obstacles et difficultés qui risquent de nuire au processus de retour en milieu ouvert. Ces étapes sont fondamentales pour faciliter une réinsertion sociale efficace et réduire les risques de récidive.

Bibliographie

- Andrews, D. A., & Bonta, J. (2006). *The psychology of criminal conduct, 4th edition*. Cincinnati, OH: Anderson/LexiNexis.
- Aos, S., Miller, M., & Drake, E. (2006). *Evidence-based adult corrections programs: What works and what does not*. Olympia, WA: Washington State Institute for Public Policy.
- Auerhahn, K. (2006). Conceptual and methodological issues in the prediction of dangerous behavior. *Criminology and Public Policy*, 5(4), 771-778.
- Bazemore, G., & Stinchcomb, J. (2004). A civic engagement model of reentry: Involving community through service and restorative justice. *Federal Probation*, 68(2), 14-24.
- Belenko, S. (2006). Assessing Released Inmates for Substance-Abuse-Related Service Needs. *Crime & Delinquency*, 52 (1), 94-113.
- Blumstein, A and Nakamura, K. (2009). Redemption in the presence of widespread criminal background checks. *Criminology*, 47(2), 327-359.
- Burnett, R. (2004). To reoffend or not to reoffend? The ambivalence of convicted property offenders. In S. Maruna & R. Immarigeon (Eds.), *After Crime and Punishment: Pathways to Offender Reintegration* (pp. 152-180). Cullompton, Devon: Willan.
- Bushway, S. D., & Piehl, A. M. (2007). The inextricable link between age and criminal history in sentencing. *Crime and Delinquency*, 53(1), 156-183.
- Bushway, S., Nieuwebeerta, P. & Blokland, A. (2011). The predictive value of criminal background checks: Do age and criminal history affect time to redemption? *Criminology*, 49(1), 27-60.
- Clear, T. R. (2007). *Imprisoning communities: How mass incarceration makes disadvantaged neighborhoods worse*. New York: Oxford University Press.
- Clear, T. R., Rose, D. R., & Ryder, J. A. (2001). Incarceration and the community: The problem of removing and returning offenders. *Crime and Delinquency*, 47(3), 335-351.
- Cromwell, P. F., Olson, J. N., & Wester Avary, D. A. (1991). *Breaking and Entering: An Ethnographic Analysis of Burglary*. Newbury Park, CA: Sage.
- Cullen, F. T., & Gendreau, P. (2000). Assessing correctional rehabilitation: Policy, practice, and prospects. In J. Horney (Ed.), *Criminal justice 2000: Volume 3—Policies, processes, and decisions of the criminal justice system* (pp. 109-175). Washington, DC: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice.
- Ezell, M.E. & Cohen, L.E. (2005). *Desisting from Crime: Continuity and Change in Long-Term Crime Patterns of Serious Chronic Offenders* Oxford: Oxford University Press.
- Farrington, D. P., & Welsh, B. C. (2007). *Saving children from a life of crime: Early risk factors and effective interventions*. New York: Oxford University Press.
- Gendreau, P., Goggin, C. & Cullen, F.T. (1999). The effects of prison sentences on recidivism. Ottawa: Corrections Research Branch, Solicitor General of Canada.
- Gendreau, P., Little, T., & Goggin, C. (1996). A meta-analysis of the predictions of adult offender recidivism: What works? *Criminology*, 34, 575-607.
- Giordano, P. L., Cernkovich, S. A., & Rudolph, J. L. (2002). Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology*, 107(4), 990-1064.
- Hairston, C. F. (2003). Prisoners and their families: Parenting issues during incarceration. In J. Travis & M. Waul (Eds.), *Prisoners once removed: The impact of incarceration and reentry on children, families, and communities* (pp. 259-282). Washington, DC: The Urban Institute Press.
- Indermaur, D. (1995). *Violent property crime*. St. Leichhardt, NSW: Federation Press.

- Kazemian, L., & Farrington, D. P. (2006). Exploring Residual Career Length and Residual Number of Offenses for two Generations of Repeat Offenders. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 43(1), 89-113.
- Kazemian, L., Farrington, D. P., & Le Blanc, M. (2009). Can we make accurate long-term predictions about patterns of de-escalation in offending behavior? *Journal of Youth and Adolescence*, 38(3), 384-400.
- Kellam, L. (n.d.). *2002 releases: Three-year post release follow-up*. Albany, NY: New York State Department of Correctional Services.
- Kubrin, C. E., & Stewart, E. A. (2006). Predicting who reoffends: the neglected role of neighborhood context in recidivism studies. *Criminology*, 44(1), 165-195.
- Kurlycheck, M. C., Brame, R., & Bushway, S. D. (2006). Scarlet letters and recidivism: Does an old criminal record predict future offending? *Criminology and Public Policy*, 5, 483-503.
- Langan, P. A., & Levin, D. J. (2002). *Recidivism of prisoners released in 1994* (NCJ 193427). Washington, DC: U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics.
- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (2001). Understanding desistance from crime. In M. Tonry (Ed.), *Crime and justice* (Vol. 28, pp. 1-69). Chicago: University of Chicago Press.
- La Vigne, N. G., Brooks, L. E., & Shollenberger, T. L. (2007). *Returning home: Exploring the challenges and successes of recently released prisoners Texas prisoners*. Washington, DC: The Urban Institute.
- La Vigne, N. G., Visher, C., & Castro, J. (2004). Chicago prisoners' experiences returning home. Washington, DC: The Urban Institute.
- LeBel, T. P., Burnett, R., Maruna, S., & Bushway, S. (2008). The "chicken and egg" of subjective and social factors in desistance from crime. *European Journal of Criminology*, 5(2), 130-158.
- Lipsey, M. W., & Cullent, F. T. (2007). The effectiveness of correctional rehabilitation: A review of systematic reviews. *Annual Review of Law and Social Science*, 3, 297-320.
- Lurigio, A. J. (2001). Effective services for parolees with mental illnesses. *Crime and Delinquency*, 47(3), 446-461.
- MacKenzie, D.L. (2006). *What works in corrections?* New York: Cambridge University Press.
- Miranda, D., Morizot, J., Morin, A.J.S., & Debrosse, R. (2009). Traits de personnalité et santé physique à l'adolescence. *Revue québécoise de psychologie*, 30, 119-141.
- Maruna, S. (2001). *Making Good: How Ex-Convicts Reform and Rebuild Their Lives*. Washington, DC: American Psychological Association.
- Mears, D. P. (2001). Critical challenges in addressing the mental health needs of juvenile offenders. *The Justice Policy Journal*, 1(1), 40-59.
- Ministere de la justice, Direction de l'administration pénitentiaire (2009). *Les chiffres-cles de l'administration pénitentiaire*.
- Nagin, Daniel S., Francis Cullen, and Cheryl Lero Jonson. 2009. Imprisonment and reoffending. In *Crime and Justice*, edited by M. Tonry. Chicago: University of Chicago Press.
- National Research Council (2007). *Parole, desistance from crime, and community integration*. Committee on Community Supervision and Desistance from Crime, Committee on Law and Justice, Division of Behavioral and Social Sciences and Education. Washington, DC: The National Academies Press.
- Piquero, A., Farrington, D. P., & Blumstein, A. (2003). The criminal career paradigm. In M. Tonry (Ed.), *Crime and Justice* (Vol. 30, pp. 359-506). Chicago: University of Chicago Press.

- Raskin White, H., Tice, P. C., Loeber, R., & Stouthamer-Loeber, M. (2002). Illegal Acts Committed under the Influence of Alcohol and Drugs. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 39(2), 131-152.
- Richards, S. C., & Jones, R. S. (2004). Beating the perpetual incarceration machine: Overcoming structural impediments to re-entry. In S. Maruna & R. Immerglon (Eds.), *After crime and punishment: Pathways to offender reintegration* (pp. 201-232). Collumpton, Devon: Willan.
- Rosenfeld, R., Wallman, J., Fornango, R. (2005). The contribution of ex-prisoners to crime rates. In J. Travis & C. Visher (Eds.), *Prisoner reentry and crime in America* (pp. 80-104). New York: Cambridge University Press.
- Ross, R. R. (1995). The Reasoning and Rehabilitation Program for High-Risk Probationers and Prisoners. In R. R. Ross, D. H. Antonowicz & G. K. Dhaliwal (Eds.), *Going Straight: Effective Delinquency Prevention and Offender Rehabilitation* (pp. 195-222). Ottawa: Air Training and Publications.
- Rossman, S. B., & Roman, C. G. (2003). Case-managed reentry and employment: Lessons from the Opportunity to Succeed Program. *Justice Research and Policy*, 5(2), 75-100.
- Sampson, R. J., & Laub, J. H. (1997). A life-course theory of cumulative disadvantage and the stability of delinquency. In T. P. Thornberry (Ed.), *Developmental theories of crime and delinquency* (Vol. 7, pp. 133-161). New Brunswick, NJ: Transaction.
- Sampson, R. J., & Laub, J. H. (1993). *Crime in the making: Pathways and turning points through life*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Sampson, R. J., & Laub, J. H. (2003). Life-Course Desisters: Trajectories of Crime Among Delinquent Boys Followed to Age 70. *Criminology*, 41(3), 555-592.
- Shover, N. (1996). *Great Pretenders: Pursuits and Careers of Persistent Thieves*. Boulder, Colorado: Westview.
- Solomon, A. L., Johnson, K. D., Travis, J., & McBride, E. C. (2004). *From prison to work: The employment dimensions of prisoner reentry*. Washington, DC: Urban Institute.
- Sullivan, E., Mino, M., Nelson, K., & Pope, J. (2002). *Families as a resource in recovery from drug abuse: An evaluation of La Bodega de la Familia*. Vera Institute of Justice Research Report. New York: Vera Institute of Justice.
- Teplin, L. A., Abram, K. M., McClelland, G. M., & Dulcan, M. K. M., Amy A. (2007). Psychiatric disorders in youth in juvenile detention. *Archives of General Psychiatry*, 59, 1133-1143.
- Teplin, L. A., Abram, K. M., McClelland, G. M., Washburn, J. J., & Pikus, A. K. (2005). Detecting mental disorder in juvenile detainees: Who receives services. *American Journal of Public Health*, 95(10), 1773-1780.
- Travis, J. (2005). *But they all come back: Facing the challenges of prisoner reentry*. Washington, D.C.: The Urban Institute Press.
- Travis, J., & Petersilia, J. (2001). Reentry reconsidered: A new look at an old question. *Crime and Delinquency*, 47(3), 291-313.
- Travis, J., Solomon, A.L., & Waul, M. (2001). From Prison to Home: The Dimensions and Consequences of Prisoner Reentry. Washington, DC: *The Urban Institute Justice Policy Center*.
- Villettaz, Patrice, Martin Killias, and Isabel Zoder. 2006. The effects of custodial vs. non-custodial sentences on re-offending: A systematic review of the state of knowledge. Philadelphia, PA: Campbell Collaboration Crime and Justice Group.
- Visher, C. A., & Courtney, S. (2007). *One year out: Experiences of prisoners returning to Cleveland*. Washington, DC: The Urban Institute.
- Weiman, D. F. (2007). Barriers to prisoners' reentry into the labor market and the social costs of recidivism. *Social Research: Summer 2007*, 74 (2), 575 – 612.

- Western, B., Kling, J. R., & Weiman, D. F. (2001). The labor market consequences of incarceration. *Crime & Delinquency*, 47, 410-427.
- Winterfield, L., & Castro, J. (2005). *Returning Home Illinois Policy Brief: Treatment Matching*. Washington, DC: The Urban Institute.
- Wolfgang, M. E. (1958). *Patterns in Criminal Homicide*. Philadelphia: J. Wiley.